

ET SI VOTRE
EXPÉRIENCE
VALAIT DÉJÀ
UN DIPLÔME?

Attestation d'études collégiales - JEE.OK

Techniques d'éducation à l'enfance

À QUI S'ADRESSE CETTE DÉMARCHÉ ?

Tout adulte qui possède des acquis académiques et/ou de l'expérience de travail significative en relation avec un programme d'études offert en démarche RAC au Cégep de Trois-Rivières.

La RAC en formation techniques est une démarche qui permet de faire évaluer et reconnaître officiellement ses compétences acquises grâce à des expériences de vie et de travail en lien avec un programme d'études.

Au terme de la démarche, vous recevrez un document officiel (bulletin, diplôme, etc.) attestant les compétences maîtrisées, comme si vous aviez suivi la formation ici-même au Cégep de Trois-Rivières.



POUR PLUS D'INFORMATIONS :

rac@cegeptr.qc.ca

819 376-1721, poste 2117

OBJECTIFS

Ce programme permet d'évaluer vos compétences acquises selon vos expériences de travail et de vie. L'objectif de cette démarche est de vous reconnaître, à la suite d'évaluations, une ou plusieurs compétences enseignées dans le cadre de ce programme d'études.

L'AEC Techniques en éducation à l'enfance vise le développement de compétences de futurs éducateurs leur permettant d'observer, de planifier et d'analyser des interventions visant le développement global des enfants âgés de 0 à 12 ans, et ce, en mettant en place des critères de qualités et des pratiques professionnelles visant la création et le maintien de la collaboration avec les parents.

Cette attestation d'études collégiales permettra de vous imprégner de l'approche inclusive, notamment, pour les enfants présentant des besoins particuliers, issus de familles vulnérables ou provenant de diverses cultures.

CONDITIONS D'ADMISSION

Posséder un diplôme d'études secondaires (DES) ou une formation jugée suffisante par le collège, fournir une preuve de citoyenneté canadienne et de résidence au Québec, et satisfaire à l'une des conditions suivantes :

- Avoir interrompu ses études pendant au moins deux sessions consécutives ou une année scolaire ;
- Être visé par une entente conclue entre le collège et un employeur ou par un programme gouvernemental ;
- Avoir poursuivi pendant une période d'au moins un an, des études postsecondaires.

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ADMISSION

Posséder une expérience de travail de 2 à 3 ans à titre :

- Aide-éducateur . trice de garderie ou petite enfance ;
- Éducateur . trice en garderie ou petite enfance ;
- Éducateur . trice de la petite enfance au niveau préscolaire ;
- Travailleur . se des services de garderie ou petite enfance.

POTENTIEL DE RECONNAISSANCE

Nombre de cours : 18

Nombre de compétences : 14

Nombre d'heures reconnues : 1 110 h

Nombre d'unités : 37,66 u

ET SI VOTRE
EXPÉRIENCE
VALAIT DÉJÀ
UN DIPLÔME?

LISTE DES COMPÉTENCES

Numéro	Nom du cours
FK1A	Explorer la profession
FK1B	Soutenir l'enfant dans chacune des sphères de son développement global
FK1C	Considérer le contexte de vie de l'enfant et de sa famille dans ses actions éducatives
FK1D	Observer l'enfant
FK1E	Veiller à la sécurité et à la santé de l'enfant
FK1F	Établir des relations de confiance en contexte professionnel
FK1G	Préserver son intégrité physique et psychologique
FK1H	Planifier les actions éducatives
FK1J	Accompagner l'enfant par des interventions démocratiques
FK1K	Élaborer un plan de soutien relatif aux besoins particuliers de l'enfant
FK1L	Soutenir l'enfant dans le développement de saines habitudes de vie
FK1M	Soutenir l'enfant dans le développement de la connaissance de soi et des habiletés sociales
FK1N	Soutenir l'enfant dans le développement d'habiletés d'expression artistique
FK1P	Soutenir l'enfant dans le développement d'habiletés liées à la littératie et à la numératie

Frais à la charge du candidat :

- Paiement de **30 \$** pour couvrir les droits d'admission en Reconnaissance des acquis et des compétences.
- Paiement de **75 \$** pour les droits d'inscription en Reconnaissance des acquis et des compétences.
- Paiement de **50 \$/compétence** pour les droits de Reconnaissance des acquis et des compétences (évaluation et tutorat), jusqu'à concurrence de **500 \$**.

Vous êtes employé-e en service de garde éducatif à l'enfance?

Vous pourriez bénéficier **gratuitement** de la démarche grâce à la RAC96.